

### Proportion, taille et secteurs d'activité des entreprises détenues par des femmes

Les statistiques sur la proportion, la répartition par taille et par secteurs d'activité des entreprises détenues par des femmes et des hommes fournissent des indications essentielles sur les différences de genre dans l'entrepreneuriat. Elles permettent de comparer l'importance économique des entreprises détenues par des femmes au plan international et dans le temps. De plus, elles montrent que les femmes entrepreneurs ont tendance à posséder des entreprises relativement plus petites et à choisir des secteurs d'activité différents de ceux des hommes. Ces statistiques ont été obtenues pour l'essentiel en croisant les registres d'entreprises avec ceux de population ou avec d'autres données administratives. Elles sont limitées aux entreprises individuelles du fait de la difficulté à classer les entreprises détenues par plusieurs propriétaires sur la base du genre.

#### Définition

*La proportion des entreprises individuelles détenues par des femmes* correspond à la part des entreprises dont le propriétaire unique est une femme.

*La répartition par taille des entreprises individuelles détenues par des femmes et des hommes* correspond à la proportion d'entreprises appartenant à des femmes et des hommes, classées en trois catégories de taille en fonction du nombre de salariés (1-4, 5-9, 10 ou plus). Le propriétaire unique est exclu du décompte des personnes employées.

*La répartition des entreprises individuelles détenues par des femmes et des hommes par secteurs d'activité* montre la proportion d'entreprises appartenant à des femmes et des hommes dans trois ensembles de secteurs d'activités.

Le premier ensemble, « Activités de fabrication, d'extraction, de distribution d'eau, gaz, électricité », inclut les sections B à E de la NACE Rév. 2 (CITI Rév. 4), le second « Commerce, transport et hôtellerie » inclut les sections G à I de la NACE Rév. 2 (CITI Rév. 4), et le troisième « Services aux entreprises et de soutien » inclut les sections M et N de la NACE Rév. 2 (CITI Rév. 4). Les entreprises individuelles sont des entreprises non constituées en société, détenues par une seule personne – homme ou femme – dont la responsabilité en matière de pertes et de dettes de l'entreprise est illimitée. Les statistiques font référence à des propriétaires uniques employant au moins un salarié.

#### Comparabilité

Les différentes définitions juridiques des entreprises individuelles et les diverses incitations économiques à passer en société peuvent limiter la comparabilité internationale. La réglementation nationale peut avoir une incidence sur la répartition par taille de ces entreprises. En Nouvelle Zélande par exemple, si une entreprise atteint une taille raisonnable, les conseillers financiers l'incitent à poursuivre son activité sous forme de société à responsabilité limitée. Pour les Pays-Bas, il n'existe pas de données disponibles pour les sections P, Q, R et S de la NACE Rév. 2. Pour le Japon, les chiffres font référence au nombre de femmes et d'hommes propriétaires uniques d'une entreprise, et non au nombre d'entreprises individuelles détenues par des hommes et des femmes. Les données japonaises ne sont donc pas pleinement comparables à celles des autres pays, un propriétaire unique pouvant détenir plusieurs entreprises. La Corée utilise comme unité statistique les établissements, et non les entreprises.

#### À retenir

La proportion d'entreprises individuelles détenues par des femmes est comprise entre 20 et 40 %. La taille moyenne est sensiblement plus réduite pour les entreprises détenues par des femmes dans tous les pays, à l'exception de la Suède. La proportion d'entreprises appartenant à des femmes est relativement plus élevée dans le commerce de gros et de détail, les transports et l'hôtellerie-restauration, alors qu'elle est relativement plus faible dans l'industrie manufacturière.

#### Source/Base de données en ligne

Statistiques produites pour l'OCDE par les offices statistiques nationaux.

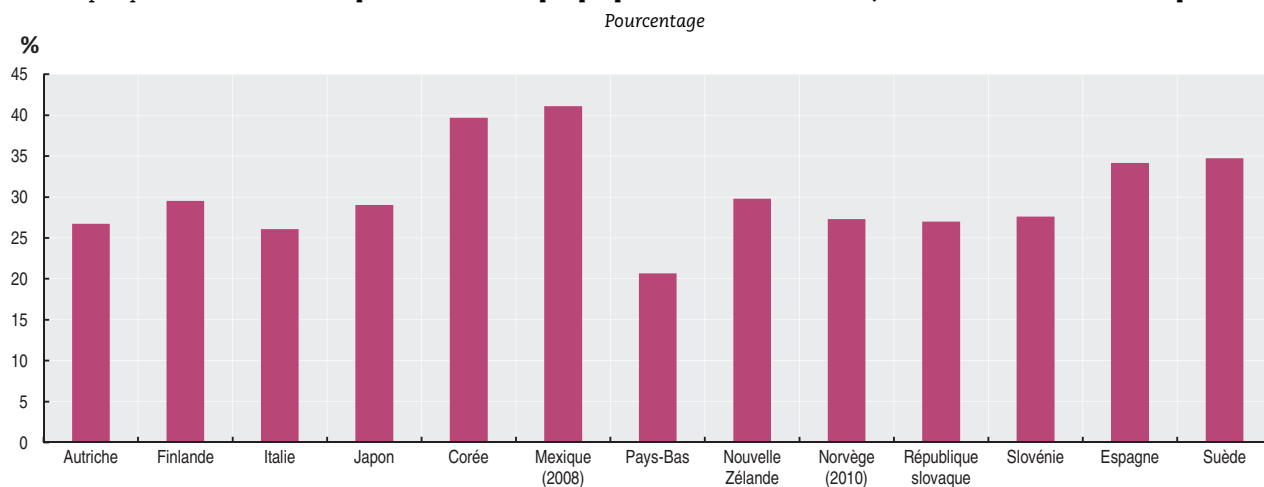
#### Pour en savoir plus

Eurostat-OCDE (2007), *Manual on Business Demography Statistics*, Éditions OCDE.

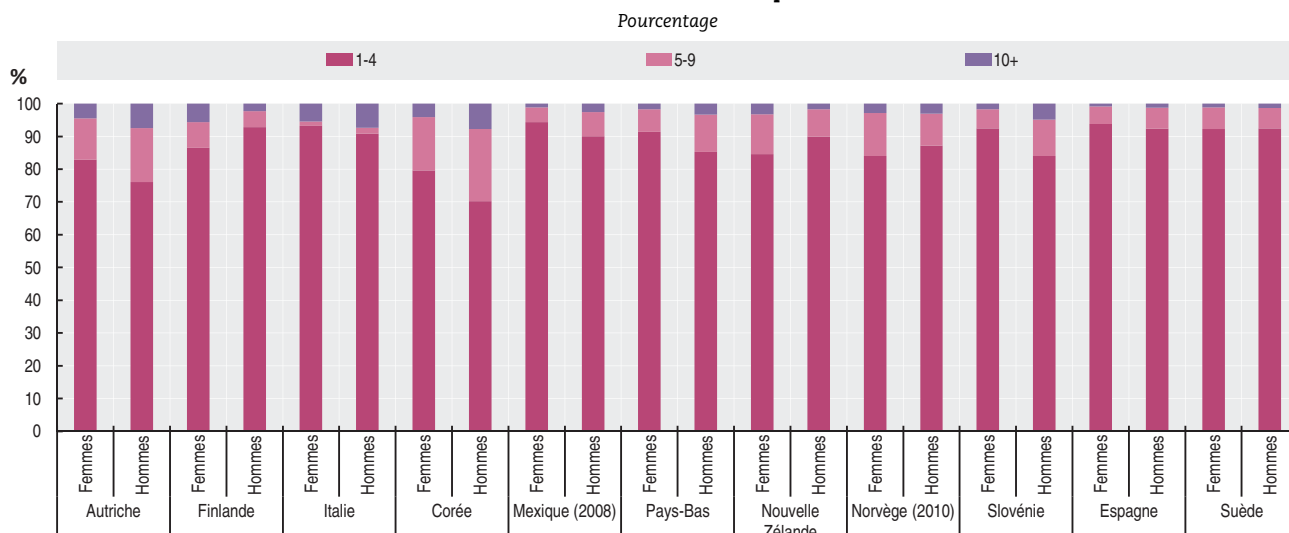
OCDE (2004), « Questions et politiques relatives à l'entrepreneuriat féminin », Éditions OCDE.

## Proportion, taille et secteurs d'activité des entreprises détenues par des femmes

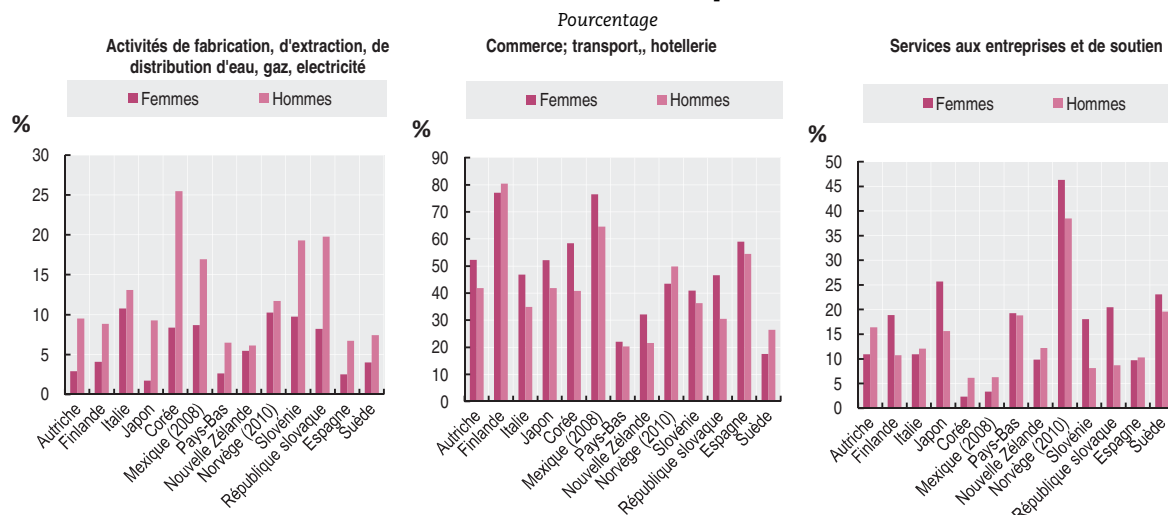
Graphique 7.3 Part des entreprises dont l'unique propriétaire est une femme, 2009 ou dernière année disponible



Graphique 7.4 Répartition des entreprises individuelles détenues par des femmes et des hommes par classes de taille, 2009 ou dernière année disponible



Graphique 7.5 Répartition des entreprises individuelles détenues par des femmes et des hommes par secteurs d'activité, 2009 ou dernière année disponible





Extrait de :  
**Entrepreneurship at a Glance 2012**

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/entrepreneur\\_aag-2012-en](https://doi.org/10.1787/entrepreneur_aag-2012-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2012), « Proportion, taille et secteurs d'activité des entreprises détenues par des femmes », dans *Entrepreneurship at a Glance 2012*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/entrepreneur\\_aag-2012-19-fr](https://doi.org/10.1787/entrepreneur_aag-2012-19-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).